

**13 Présents :** M. MOZET Yves, Mme SIMON Françoise, M. POUYET Bertrand, M. BATENDS Patrick, M. LACOMBE Raymond, Mme DELGOFFE Virginie, M. ZANETTE Sébastien, M. BERNARD Michaël, M. DHERBOMEZ Eric, M. PECHEUX Philippe, Mme LUSSIEZ Nathalie, Mme LEFEVRE Béatrice, Mme SIMON Sophie.

**2 Absents excusés :** M. FOURRIER Guy, M. HABAY Richard.

~~~~~

► **TRAVAUX :**

● **Voie d'Yvois** : Les travaux étant achevés, la réception s'effectuera le vendredi 5 Septembre à 14h00.

Une subvention de 20 000 € a été attribuée à la commune pour le financement des travaux de la voie d'Yvois et une subvention du FDEA de 1 751,31€ pour la dissimulation des réseaux de Communications Electroniques.

● **Ecole** : Des devis seront demandés pour l'installation d'une arrivée d'eau chaude dans la salle de sieste de la maternelle.

● Un second nettoyage du ruisseau serait à envisager avant la période hivernale.

● Des devis seront demandés auprès des entreprises compétentes afin de résoudre le problème de canalisation à proximité de l'habitation de Mme LANDRIEUX.

► **DELIBERATIONS :**

● **Voirie** : Le Conseil Municipal, autorise la société RONGERE à réaliser une tranchée sur la voirie de la Route de Matton afin d'aménager un passage piéton.

● **Frais scolaires** : Le Conseil Municipal sollicite la participation financière des 2 communes de domicile représentant les frais réels de fonctionnement incombant à la commune de PURE. Pour l'année 2013/2014, le coût réclamé est de 680,51 €uros par élève.

- OSNES : 3 enfants soit : 2 241,53 €uros - CARIGNAN : 1 enfant soit : 680,51 €uros.

Soit un total de : 2 922,04 €uros.

● **Emploi** : Suite aux changements des rythmes scolaires, pour les besoins du service, il est nécessaire de modifier le temps de travail hebdomadaire de l'agent communal chargé de l'entretien des classes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 11/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2014, et dégage les crédits correspondants.

**Concessions cimetières** : Le Conseil Municipal, par 7 voix POUR, 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide que la réservation des emplacements « pleine terre » des concessions ne sera plus possible. La réservation de concession « caveau » sera encore possible, à condition d'effectuer les travaux dans les 5 années qui suivent l'achat.

**Nouveaux rythmes scolaires** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient les maires de Beaumont-En-Argonne et de Chaumont-Porcien dans leur opposition à la réforme des rythmes scolaires. Pour exprimer son soutien aux deux communes citées, le Conseil Municipal se prononce pour l'organisation d'une action "école sans enfant" un mercredi matin.